

Ma rue principale

FAQ pour l'Accélérateur d'entreprises locales

Questions générales sur Ma rue principale

Q: Que considérez-vous comme une rue principale ?

R: Les rues principales peuvent se définir comme des regroupements d'entreprises indépendantes qui sont ou ont le potentiel de devenir des centres d'activité commerciale, sociale et culturelle au sein d'un quartier. Votre financement concernera une zone géographique précise, par exemple une rue commerciale ou un quartier commercial central. Le financement ne peut être utilisé pour soutenir une programmation couvrant plusieurs juridictions municipales.

***Q: Une communauté de rue principale peut-elle faire une demande de financement à la fois pour le programme Activateur communautaire de rue principale et pour le programme Accélérateur d'entreprises locales ?**

R: Nous encourageons les rues principales à formuler une demande de financement à la fois au programme Activateur communautaire (placemaking) et à celui de l'Accélérateur d'entreprises locales.

***Q: Quelles sont les municipalités admissibles aux programmes de Ma rue principale ?**

R: Veuillez consulter notre site Internet pour consulter la liste de toutes les municipalités admissibles ainsi qu'une carte :

<https://mymainstreet.ca/resources/eligible-municipalities>

Questions sur le programme Accélérateur d'entreprises locales

Questions générales

***Q: Les contributions pour l'embauche d'Ambassadeurs et les contributions aux entreprises seront-elles intégralement versées au début du programme, ou bien plutôt sous forme de règlements étalés sur toute la durée du programme ?**

R: Les contributions seront effectuées sous forme de versements partiels échelonnés en fonction des factures et des preuves de paiement pour dépenses admissibles qui nous seront fournies. Les contributions non remboursables aux entreprises locales seront également versées sous forme de paiements échelonnés et sous condition de factures et preuves de paiement.

***Q: Si notre organisme a déjà reçu un financement de Digital Main Street pour une embauche, cela augmente-t-il nos chances de recevoir une approbation dans le cadre de ce programme aussi ?**

R: La sélection pour Digital Main Street n'est aucunement liée à la sélection pour le programme de My Main Street et n'affecte pas les chances d'approbation.

***Q: Si une municipalité comporte plusieurs zones d'amélioration commerciale, chacune d'entre elles peut-elle formuler une demande ?**

R: Chacune d'entre elles est effectivement admissible. Nous recommandons vivement que la municipalité, les zones d'amélioration commerciale et autres organismes locaux concernés se consultent avant de formuler leur demande. Dans les cas où le demandeur n'est pas la municipalité, une lettre de soutien de la municipalité est requise.

Questions spécifiques à la demande

Q: Une municipalité ou un groupe peuvent-ils formuler des demandes pour plusieurs Ambassadeurs correspondant à plusieurs rues principales?

R: Une municipalité peut demander plusieurs Ambassadeurs, selon la taille de sa population.

Population	Contributions pour Ambassadeurs de rues principales *
Plus de 500 000	4 – 6
100 000 – 500 000	2 – 4
50 000 – 100, 000	1 – 2
Moins de 50 000 **	1

* Pour un nombre correspondant de quartiers avec rues principales

**Un total d'au moins 25% des contributions pour Ambassadeurs de rues principales sera réservé aux collectivités de moins de 50 000 habitants.

Q: Les Chambres de commerce et sociétés de développement économique peuvent-elles formuler une demande ?

R: Oui. Les demandes de financement soumises par les zones d'amélioration commerciales et autres organismes devront être accompagnées d'une lettre de soutien de la municipalité où le programme sera mis en place.

Q: En cas de rejet, les demandes faites pour l'Accélérateur d'entreprises de rue principale peuvent-elles être soumises de nouveau ?

R: Les demandeurs au financement de l'Accélérateur d'entreprises dont les demandes ont été rejetées pourront les soumettre de nouveau après avoir fait les changements nécessaires d'après la rétroaction de Ma rue principale.

Q: Les demandeurs doivent-ils allouer un financement ou des ressources supplémentaires au projet ?

R: Les municipalités, zones d'amélioration commerciale ou organismes à but non lucratif communautaires qui demandent une contribution non remboursable pour l'embauche d'un ou de plusieurs Ambassadeurs de rues principales devront mentionner quels financement et ressources supplémentaires ils prévoient d'engager dans le projet. Les demandeurs doivent couvrir un minimum de 25 % des coûts. Le financement peut prendre la forme d'un apport financier ou d'un apport en nature.

Q: De combien d'entreprises un ambassadeur devra-t-il s'occuper au sein d'un quartier ?

R: Chaque Ambassadeur de rue principale devra assister 100 à 200 entreprises.

***Q: Peut-on soumettre une demande uniquement pour l'embauche un Ambassadeur de rue principale, et non en combinaison avec le programme Accélérateur d'entreprises locales ?**

R: L'Ambassadeur de rue principale ne peut être séparé du programme Accélérateur d'entreprises locales.

***Q: Pour le programme Accélérateur, toutes les demandes demeurent-elles actives ou sont-elles éliminées si elles ne sont pas sélectionnées ?**

R: Tous les demandeurs recevront un avis leur indiquant si leur demande a été acceptée ou rejetée. Si une demande est rejetée, les demandeurs peuvent la soumettre de nouveau après avoir fait les changements nécessaires d'après la rétroaction de Ma rue principale.

Questions concernant l'Ambassadeur

Q: Pouvez-vous fournir un descriptif du poste d'Ambassadeur de rue principale ?

A: Oui, le descriptif du poste se trouve actuellement sur le site de Ma rue principale [ici](#), et d'autres ressources en lien avec le recrutement seront bientôt disponibles sur le site de Ma rue principale.

***Q: Le poste d’Ambassadeur de rue principale doit-il être un poste à plein temps, ou peut-il être à temps partiel ?**

R: Le poste d’Ambassadeur de rue principale est un poste à plein temps pour une durée de 12 mois. Dans l’idéal, l’Ambassadeur devrait avoir une connaissance approfondie des lieux, ainsi qu’une expérience substantielle en entrepreneuriat. Il ou elle fera le lien entre la municipalité, la communauté et les entreprises de la rue principale, à l’aide des services d’aide globale offerts par Ma rue principale. Le programme Ambassadeur de rue principale ouvre la porte à toutes les autres ressources, y compris les études de marché et les contributions non remboursables de 10 000 \$.

Q: Un directeur de zone d’amélioration commerciale peut-il être Ambassadeur de rue principale ?

Le poste d’Ambassadeur de rue principale est un poste séparé à temps complet. Les Ambassadeurs de rue principale auront dans l’idéal une expérience dans le développement économique ou le commerce et seront capables d’offrir des renseignements et conseils aux entrepreneurs. Ils devront comprendre les programmes de soutien disponibles et avoir une expérience réelle leur permettant d’assister les entrepreneurs dans leurs besoins commerciaux.

Q: L’Ambassadeur travaille-t-il sur des initiatives soutenant toute la rue principale ou bien seulement les 10 entreprises choisies?

R: L’Ambassadeur de rue principale travaille avec le quartier sélectionné tout entier, et non uniquement avec les 10 entreprises recevant des contributions non remboursables.

Q: Quel serait un calendrier typique de mise en œuvre du programme ?

R: Veuillez consulter le guide du demandeur [ici](#).

***Q: Ma rue principale offrira-t-elle une formation aux Ambassadeurs ?**

R: Ma rue principale fournira des ressources aux demandeurs pour les aider à recruter les Ambassadeurs de rue principale. Une fois recrutés, tous les Ambassadeurs de rue principale auront accès au réseau d’Ambassadeurs de rue principale pour recevoir un encadrement professionnel, des ressources, un partage de pratiques exemplaires et de leurs succès avec leurs pairs, ainsi que des rencontres régulières avec un expert.

***Q: Quel est le taux de rémunération moyen d’un Ambassadeur ?**

R: Ma rue principale financera 50 000 \$ de ce poste de 12 mois à plein temps. De nombreux demandeurs choisiront d’offrir un complément à ce salaire par leur propre contribution. Nous prévoyons que le salaire annuel variera de municipalité à municipalité.

***Q: Par qui les Ambassadeurs sont-ils employés ? À qui rendent-ils des comptes ?**

R: L'Ambassadeur de rue principale est employé par le demandeur. Une partie du processus de demande requiert le choix d'un superviseur pour l'Ambassadeur de rue principale.

Q: Quel est le taux de rémunération ?

R: Ma rue principale financera 50 000 \$ de ce poste de 12 mois à plein temps. De nombreux demandeurs choisiront d'offrir un complément à ce salaire par leur propre contribution. Nous prévoyons que le salaire annuel variera de municipalité à municipalité.

***Q: Le programme d'Ambassadeur peut-il être adapté aux particularités de ma municipalité?**

R: En général, chaque Ambassadeur de rue principale doit être assigné à un seul quartier. Le but de ce programme est de concentrer les ressources dans des quartiers précis afin d'obtenir un impact maximal. Toutefois, il y a certaines considérations qui varient de municipalité à municipalité, y compris le nombre d'entreprises de chaque quartier, la proximité des quartiers et la nature de la municipalité (urbaine ou rurale). Veuillez nous contacter pour discuter de votre demande particulière.

Données, études et analyses personnalisées

***Q: Si une municipalité ou une entreprise a déjà obtenu une analyse commerciale locale avant la COVID, une analyse commerciale (presque) post-COVID pour déterminer l'impact de la pandémie sur notre zone commerciale est-elle possible ?**

R: Pour chaque quartier de rue principale sélectionné, nous conduirons une étude primaire et secondaire à l'aide d'Environics Analytics et d'autres ressources, afin de vous offrir un profil complet, qui soulignera les lacunes et le potentiel de la rue principale. Cette étude sera basée sur des modèles standardisés. Pour chaque entreprise locale qui recevra une contribution non remboursable de 10 000 \$, une étude de marché et une analyse de données seront menées afin d'identifier les débouchés commerciaux.

***Q: Qui exécute et crée l'étude de marché et l'analyse de données ?**

R: Ma rue principale a adopté pour partenaire Environics Analytics ainsi que d'autres sociétés d'études de marché reconnues, pour fournir les études primaires et secondaires et des analyses de données qui permettront de guider les rues principales et les entreprises. Chaque zone sélectionnée travaillera avec son Ambassadeur de rue principale pour fournir l'information nécessaire aux études.

***Q: Qu'implique et que comprend l'étude de marché pour une entreprise ?**

R: Ma rue principale travaille avec Environics Analytics à la création d'un gabarit. Celui-ci offrira une image globale de l'entreprise locale ainsi que de son potentiel d'expansion et de croissance, afin de soutenir l'investissement de la contribution non remboursable.

Questions concernant les contributions non remboursables aux entreprises locales

Q: Qui paie l'étude de marché que les entreprises doivent conduire pour recevoir leur allocation de 10 000 \$?

R: L'entreprise n'aura pas de frais à déboursier. Ma rue principale travaille avec un fournisseur pour conduire une étude personnalisée pour l'entreprise. Pour être admissible à une contribution non remboursable, une entreprise devra remplir un rapport d'étude de marché fourni par Ma rue principale. L'objectif de l'étude de marché est de guider l'entreprise dans son investissement du financement contribué.

***Q: Quand la demande a été acceptée, comment une entreprise devient-elle admissible à la contribution non remboursable de 10 000 \$?**

R: C'est l'Ambassadeur accordé à la rue principale qui repérera les entrepreneurs et entreprises potentiels. Il se basera sur l'étude de marché communautaire qui aura défini les lacunes et le potentiel du quartier.

Q: Comment l'Ambassadeur de rue principale sélectionnera-t-il les dix entreprises qui recevront les contributions non remboursables de 10 000 \$?

R: Une étape clé du programme d'Ambassadeur est l'attribution de dix contributions non remboursables dans la zone cible. Seuls les quartiers des Ambassadeurs de rues principales peuvent accéder aux 10 contributions non remboursables. L'objectif sera d'offrir cinq contributions non remboursables à de nouvelles entreprises, et cinq à des entreprises existantes; si cet objectif de nouvelles entreprises ne peut être atteint, les contributions restantes pourront être attribuées à des entreprises existantes. Il existe un processus détaillé et transparent de gouvernance, de sélection et d'approbation. Les entreprises travailleront directement avec leur Ambassadeur pour soumettre leur demande. Les demandes de contributions non remboursables pour les entreprises

seront examinées sous deux semaines après leur soumission par deux représentants, qui devront leur attribuer un score et se mettre d'accord pour approuver la contribution non remboursable. Les évaluateurs seront:

- Le directeur du développement commercial de Ma rue principale
- L'Ambassadeur de rue principale de la communauté concernée

Des informations plus détaillées seront fournies aux Ambassadeurs de rues principales.

***Q: Les contributions non remboursables locales sont-elles financées à 100 % ou un complément est-il requis ?**

R: Les contributions non remboursables de 10 000 \$ pour 10 entreprises locales sont entièrement financées et ne requièrent aucune participation de l'organisme demandeur.